

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

Délibération n°2026/041

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, M. Franck ROCHE, Mme Élodie POZIN-ROUX, M. Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, MM Lionel VIBERT, Vincent MAITRE, Mme Adeline BLANC

Étaient absents : M. Cédric PERRETIER (pouvoir donné à M. Roland DRAVET), M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER, M. Gildas DRAVET

Convocation du : 01 avril 2026 - Affichage du : 02 avril 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

Mme Adeline BLANC a été élue secrétaire de séance

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE H 251

La Commune de MONTAGNY a sollicité Madame Sylviane CANALE, née DRAVET pour lui proposer d'acquérir sa parcelle H 251 (emplacement réservé 13 pour décharge à neige) d'une superficie de 310 m² située au Chef-lieu au lieudit « Sous la Ville » afin de réaliser une aire de décharge à neige à proximité du lotissement des NOYERS.

Madame la 1^{ère} adjointe présente le plan indiquant l'emprise de la parcelle.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que l'achat de ce terrain se fera sous les charges et conditions ordinaires de droits, moyennant le prix de vente de 6.50 € / m², soit un montant total de **2 015.00 €** ;

Madame la 1^{ère} adjointe propose de procéder à la régularisation de l'acquisition de la parcelle concernée par un acte établi en la forme administrative, les frais d'acte et de publication étant à la charge de la Commune ;

Enfin, et conformément à l'article L.1311-13 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, lors de la signature de ce type d'acte administratif, que la Commune soit représentée par un adjoint dans l'ordre de leur nomination, Madame Anaïs BRUNET propose de désigner Monsieur Franck ROCHE, 2^{ème} Adjoint au Maire, afin de procéder à la signature des actes de vente à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR (Monsieur le Maire a quitté la salle pour ne prendre part ni au débat ni au vote et n'a pas utilisé le pouvoir de M. Cédric PERRETIER) :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle H 251 en vue du projet d'une aire de décharge à neige ;

DÉCIDE de procéder à la régularisation de la vente de la parcelle concernée par un acte établi en la forme administrative, les frais d'acte et de publication étant à la charge de la Commune ;

DÉSIGNE dans le cadre de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Franck ROCHE, adjoint au Maire, afin de représenter la Commune à la signature de l'acte.

AUTORISE Madame Anaïs BRUNET à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 14 AVR. 2026*

La Secrétaire de séance,

Adeline BLANC



Le Maire,

Roland DRAVET

